

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Jeudi 03 juin 2021

Créée en 2019, l'OPAH-RU « Lutte contre l'habitat indigne Marseille Centre » affiche un premier bilan positif

Ce jeudi 27 mai s'est tenu le premier Comité de pilotage de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) transitoire « Lutte contre l'habitat indigne Marseille Centre », présidé par Lionel Royer-Perreaut, Vice-Président du conseil de Territoire Marseille Provence délégué à l'Habitat, avec les services de l'État, de l'ANAH et la Ville de Marseille. Objectif du dispositif : accompagner les propriétaires et financer leurs travaux d'urgence.

Engagé dans le cadre de la **Stratégie Métropolitaine de Lutte contre l'Habitat Indigne adopté le 13 décembre 2018** en réponse au drame de la rue d'Aubagne, **ce dispositif d'intervention a été mis en œuvre en urgence en 2019, pour une durée de 3 ans**, grâce à la **mobilisation nationale et locale** de différents partenaires : l'État, la Ville de Marseille et la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Le principe est simple : mobiliser des financements exceptionnels pour le centre-ville de Marseille et mettre en place **des services dédiés à renforcer l'intervention publique** dans la lutte contre l'habitat dégradé.

L'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) a ainsi approuvé, dès le 28 novembre 2018, des mesures financières permettant le financement des travaux urgents et pérennes de levée de péril. La Métropole a, quant à elle, créé un guichet unique d'accueil sur l'habitat dès février 2019, l'Espace Accompagnement Habitat, et a mis en place la convention de l'OPAH simplifiée.

Concrètement, cette OPAH offre aux propriétaires et copropriétaires de biens situés, dans un périmètre défini, **une aide administrative, financière et une expertise technique approfondie pour la réhabilitation globale et pérenne d'immeubles sous procédure de péril** - ou risquant de l'être.

Missionnée par la Métropole, l'équipe d'Urbanis/Eliaris a ainsi accompagné 22 immeubles dont les travaux sont subventionnés par l'ANAH. L'objectif est d'atteindre 65 immeubles subventionnés à la fin de la mission, en 2022.

Ce dispositif expérimental, qui s'inscrit dans le cadre de l'intervention globale sur le centre-ville de Marseille, a permis de poser les premiers jalons du traitement durable d'une partie des immeubles dégradés, le plus souvent des petits immeubles de moins de 10 logements présentant des désordres structurels importants causés par le mauvais état des toitures ou des réseaux.

Depuis deux ans, 5,8 millions d'euros ont été engagés par l'ANAH pour les travaux, et 700 000€ par la Métropole.

La Métropole a récemment sollicité l'ANAH afin de **proroger ce dispositif de 2 ans** avec une augmentation de l'enveloppe budgétaire allouée.

L'Espace Accompagnement Habitat, un guichet unique pour faciliter les démarches en matière de logement

La Métropole Aix-Marseille-Provence a créé l'Espace Accompagnement Habitat (EAH), un guichet unique sur toutes les questions d'habitat et du logement. Des spécialistes informent, conseillent et orientent les propriétaires et copropriétaires notamment pour la rénovation et la réhabilitation de leur patrimoine.

L'EAH a ainsi enregistré 1233 demandes pour les aides à la réhabilitation, et a pu orienter les propriétaires vers les bons dispositifs grâce à la mobilisation de l'ensemble de ses partenaires notamment l'ADIL, l'ALEC et Action logement.

Ouvert du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 13h à 16h45

19, rue de la République - 13002 Marseille

Accès tramway T2 et T3 Sadi-Carnot

Accès métro ligne 1 Vieux-Port

Prise de rendez-vous, demande d'information générale : 04 95 09 58 58

Réhabilitation et rénovation énergétique : eah-rehab@ampmetropole.fr